



CONDITION DE PREAVIS

Par **bmg**, le **15/10/2022** à **13:47**

bonjour ,j ai reçu de mon bailleur la lettre de preavis pour libérer l'espace dans le deux mois alors que j ai une garantie qui cours jusqu 'en 2024,qu'elle démarche je peut entreprendre pour cette situation?

Par **yapasdequoi**, le **15/10/2022** à **14:16**

Bonjour,

C'est une location d'un logement pour votre résidence principale ?

Si oui est-ce un logement loué vide ou meublé ?

Et quelle est la date de signature (ou date d'effet) du bail ?

C'est un bailleur privé ? Une personne physique ou une SCI ? Ou un bailleur social (HLM) ?

Comment avez-vous reçu cette lettre : en recommandé ? ou lettre simple ? et à quelle date ?

Si vous ne donnez pas ces détails, on ne peut pas vous répondre correctement.

Par **janus2fr**, le **15/10/2022** à **19:00**

[quote]

,j ai reçu de mon bailleur la lettre de preavis pour libérer l'espace dans le deux mois alors que j ai une garantie qui cours jusqu 'en 2024

[/quote]

Bonjour,

Personnellement, je ne comprends rien à cela. C'est quoi cette "garantie" ?